

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 3313
N/REF : 6/07/2025 0H22 C:023664 I:09709
V/REF : 195 k71 101

SDC 'Garage Olympia'
C/O GESTION COLBERT
72, COURS CHARLEMAGNE
69002 LYON

IMMEUBLE : GARAGE OLYMPIA
64 RUE DUQUESNE
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : TOITURE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. E. LESTRA

ENTRETIEN DES CHENEUX ET DESCENTES EAUX PLUVIALES

- L.T.C. procédera une fois l'an aux opérations suivantes :
- Curage mécanique de 40 metres de cheneau en bordure de toit coté immeuble 66 rue Duquesne
 - Curage hydraulique de 2 colonnes verticales eaux pluviales de 15 m.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juillet de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1' - ICHT-revTS1}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/07/2025

Prix de base du contrat : 517,53

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 03/2025 Valeur : 143,8

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage mécanique chéneaux	1/AN	427,19	427,19
1,00	Curage hydraulique 2 colonnes E.P.	1/AN	282,85	282,85
TOTAL H.T.				710,04
T.V.A. a 20,00%				142,00
TOTAL T.T.C.En EURO				852,04

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.